

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur BONNETON André, Doyen.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
20 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 20 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 28

ETAIENT PRESENTS : MM., VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHANGAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE ? Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Compte Financier
Unique 2023 – Budget
annexe SPANC

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024****OBJET : Compte Financier Unique 2023 – Budget Annexe SPANC**

2024-03-08

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 23

* VOTANTS : 30

Objet :
Affectation des
résultats 2023 – Budget
général

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20240318-
18mars24_9-DE Reçu le 19/03/2024

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024****OBJET : Affectation des résultats 2023 - Budget Général**

2024-03-09

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 2024.02.06. du 5 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reprise anticipée des résultats du budget général,

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Considérant l'approbation, ce jour, du Compte Financier Unique de l'exercice 2023 de l'ordonnateur et du Chef du service de gestion comptable pour le budget général.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation définitive des résultats constatés au CFU 2023, comme énoncé ci-après :

Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement :
7 521 259.00 €

Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement :
1 802 707.00 €

Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé :
730 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 23

* VOTANTS : 30

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Affectation des
résultats 2023 – Budget
annexe pépinière
d'entreprises

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20240318-
18mars24_10-DE Reçu le
19/03/2024

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024**

OBJET : Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe pépinière d'entreprises

2024-03-10

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 2024.02.06a. du 5 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reprise anticipée des résultats du budget annexe pépinière d'entreprises,

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Considérant l'approbation, ce jour, du Compte Financier Unique de l'exercice 2023 de l'ordonnateur et du Chef du service de gestion comptable pour le budget général.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation définitive des résultats constatés au CFU 2023, comme énoncé ci-après :

Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement :	260 641.00 €
Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement :	3.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 23

* VOTANTS : 30

Objet :
Affectation des
résultats 2023 – Budget
rattaché Tourisme et
Patrimoine

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20240318-
18mars24_11-DE Reçu le
19/03/2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024**

**OBJET : Affectation des résultats 2023 - Budget Rattaché
Tourisme et Patrimoine**

2024-03-11

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 2024.02.06c. du 5 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reprise anticipée des résultats du budget rattaché Tourisme et Patrimoine,

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Considérant l'approbation, ce jour, du Compte Financier Unique de l'exercice 2023 de l'ordonnateur et du Chef du service de gestion comptable pour le budget général.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation définitive des résultats constatés au CFU 2023, comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement : 6 124.00 €
Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 183 880.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEDATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 23
- * VOTANTS : 30

Objet :
Affectation des
résultats 2023 – Budget
annexe SPANC

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20240318-
18mars24_12-DE Reçu le
19/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024****OBJET : Affectation des résultats 2023 - Budget annexe SPANC**

2024-03-12

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 2024.02.06b. du 5 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reprise anticipée des résultats du budget annexe SPANC,

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Considérant l'approbation, ce jour, du Compte Financier Unique de l'exercice 2023 de l'ordonnateur et du Chef du service de gestion comptable pour le budget général.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation définitive des résultats constatés au CFU 2023, comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 9.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 30

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHANGAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :**Décision modificative
N°1 – Budget Général**

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20240318-
18mars24_13-DE Reçu le
19/03/2024

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024****OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget Général**

2024-03-13

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

60636 Code INSEE	CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE Budget CC2V	DM n°1 2024
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 720.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 720.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65736221-325 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	0.00 €	415 120.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	415 120.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7573621-325 : Subventions de fonct. BA/régies non dotés de la perso. morale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	401 000.00 €
R-773-020 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 400.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 720.00 €	415 120.00 €	0.00 €	409 400.00 €
Total Général		409 400.00 €		409 400.00 €

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20240318-18mars24_13-DE
Reçu le 19/03/2024



(1) y compris les restes à réaliser

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEDATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 30

Objet :
Décision modificative
N°1 – Budget Rattaché
Tourisme et Patrimoine

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars24_14-DE
Reçu le 19/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHANGAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024****OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget
rattaché Tourisme et Patrimoine**

2024-03-14

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits
détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



PICARVALHO

60636 Code INSEE	CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE TOURISME ET PATRIMOINE	DM n°1 2024
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6037 : Variation des stocks de marchandises et de terrains nus	9 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7741 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	415 120.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	415 120.00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 880.00 €	425 000.00 €	0.00 €	415 120.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
D-2131 : Bâtiments	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total Général		440 120.00 €		440 120.00 €

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20240318-18mars24_14-DE

Reçu le 19/03/2024

(1) y compris les restes à réaliser

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,




NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 30

Objet :
Modification de la
convention de mise à
disposition de l'archiviste

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars24_15-DE
Reçu le 19/03/2024

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHANGAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Modification de la convention de mise à disposition de l'archiviste

2024-03-15

Vu la Loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en particulier son article 139,

Vu la délibération du 4 juillet 2022 mettant à disposition l'archiviste de la ville de Thourotte à hauteur de 60% de son temps de travail à la CC2V,

Vu la délibération du 16 octobre 2023 modifiant le pourcentage de la mise à disposition doit 30% auprès de la CC2V pour une durée de 6 mois,

Considérant la demande de l'archiviste de modifier le pourcentage de la mise à disposition,

Monsieur le Président,

PROPOSE de revenir à la répartition du temps de travail de 60% CC2V et 40% commune de Thourotte pour une durée de deux ans.

DEMANDE à ce que Madame BACONNAIS, Vice-présidente, signe la convention de mise à disposition de personnel correspondante.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE de revenir à la répartition du temps de travail de 60% CC2V et 40% commune de Thourotte, pour une durée de 2 ans, à compter du 17 avril 2024.

AUTORISE Madame BACONNAIS à signer la convention de mise à disposition de personnel correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,




NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 30

Objet :

**Chemin de randonnée
« balade Pimprezienne » -
Demande d'inscription au
PDIPR et demande de
subvention au
Département**

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars24_16-DE
Reçu le 19/03/2024

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHANGAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024**

**OBJET : Chemin de randonnée « balade Pimprezienne » -
Demande d'inscription au PDIPR et demande de subvention au
Département**

2024-03-16

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes des Deux Vallées envisage la création, le balisage et la valorisation d'un nouveau chemin de randonnée et d'interprétation sur la commune de Pimprez.

Il est proposé d'inscrire ce circuit au PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, et de solliciter une aide financière auprès du Département à hauteur de 50% du montant HT :

- Cout de l'opération : 10 104.37 € TTC
- Conseil Général : 50% : 4 210.16 €

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE d'inscrire le chemin de randonnée et d'interprétation sur la commune de Pimprez comme chemin de randonnée au PDIPR.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant total HT soit 4 210.16 €.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 30

Objet :
**Subvention pour travaux
de sécurisation aux
carrières de Montigny**

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars24_17-DE
Reçu le 19/03/2024

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024**

OBJET : Subvention pour travaux de sécurisation aux carrières de Montigny à Machemont

2024-03-17

Monsieur le Président expose que depuis 2012, la CC2V verse à l'association « La Machemontoise » une subvention, afin de mener des travaux de sécurisation des carrières de Montigny à Machemont.

Pour l'année 2024, l'association mènera les travaux nécessaires suite aux recommandations de l'expertise sécurité d'IGECAV. Par ailleurs, elle propose de réaliser les travaux suivants :

- Sécurisation des parties aériennes
- Renouvellement et installation de mains courantes
- Abatage d'arbres dangereux

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de verser une subvention d'un montant de 16 000 € à l'association « La Machemontoise » dans le cadre de ces travaux de sécurisation.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association de 16 000 € pour la réalisation des projets ci-dessus énoncés

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 30

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBALT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHANGAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Cité des Bateliers :
Participation au salon
des séniors à Paris

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars24_18-DE
Reçu le 19/03/2024

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024**

OBJET : Cité des Bateliers : Participation au salon des seniors à Paris

2024-03-18

Monsieur le Président expose que du 13 au 16 Mars 2024, la Cité des Bateliers participera au Salon des Seniors de Paris. Les organisateurs proposent au public un certain nombre de Jeux et quizz permettant aux visiteurs de gagner des lots. Cela permet également aux exposants d'accroître leur visibilité au sein du salon.

Avant le Salon :

Post sur les Réseaux sociaux du Salon : tag des entreprises sur Instagram et Facebook. Encart dans une newsletter (envoi à +71 000 contacts)

Pendant le Salon :

Les entreprises offrant les premiers prix du Quizz « *Question pour un Senior* » auront la possibilité de monter sur scène pour remettre les lots directement et de présenter leur entreprise pendant 1m30. Mention dans le Guide de l'évènement

Dans le cadre de cette participation, il est donc proposé d'offrir chaque jour un forfait famille comprenant 4 billets de croisière promenade (2 adultes et 2 enfants - tarif du forfait : 36€), soit 144 € sur la durée du salon. Les billets seront à utiliser pour la saison 2024.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'offrir chaque jour du salon un forfait famille comprenant 4 billets de croisière promenade (2 adultes et 2 enfants - tarif du forfait : 36€), soit 144 € sur la durée du salon. Les billets seront à utiliser pour la saison 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

**Le Président,****P. CARVALHO**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 22
- * VOTANTS : 30

Objet :
Signature d'une
convention avec Initiative
Oise Est pour l'année
2024

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars2024_19-
DE Reçu le 19/03/2024

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Signature d'une convention avec Initiative Oise Est pour l'année 2024

2024-03-19

Monsieur le Président rappelle que l'association Initiative Oise Est a pour objet de favoriser, de soutenir, et d'accompagner notamment par une aide financière, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise, adhérents à l'association.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2024, la présente convention ayant pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat entre l'association Initiative Oise Est et la CC2V et de fixer le montant pour cette année, à savoir : 19 555.00€

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec Oise Est Initiative selon les modalités sus mentionnées,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

CONVENTION DE PARTENARIAT
ANNEE 2024

ENTRE

L'association Initiative Oise Est, Réseau Initiative France, dont le siège est situé au 2 rue de Nièpce, Les Tertiales – Bâtiment B, à Compiègne, représentée par son Président, Monsieur Laurent NUNS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 7 juin 1999, et dénommée « Association Initiative ».

ET

La Communauté de Communes des Deux Vallées, représentée par son Président, Monsieur Patrice CARVALHO, agissant en vertu d'une délibération du....., et dénommée "Structure de Développement Local" dans la présente convention,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

L'association Initiative Oise Est, a pour objet de favoriser, de soutenir, et d'accompagner, notamment par une aide financière, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise, adhérents à l'association.

L'appui aux créateurs consiste en :

- un accompagnement technique en amont et tout au long de la démarche de création ou de reprise,
- l'octroi d'une aide financière, sous la forme d'une avance remboursable sans garantie, ni intérêt, selon les conditions fixées par le Comité d'Agrément de l'association,
- un suivi et un parrainage après le démarrage de l'activité.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat entre l'association Initiative et la structure de développement local :

- l'accueil et l'accompagnement en amont du projet de création d'entreprise,
- la présentation du projet au Comité d'Agrément de l'association Initiative,
- le suivi après le démarrage de l'activité des entreprises aidées par l'association Initiative,
- la contribution financière au fonds d'intervention de prêts d'honneur et la contribution au fonctionnement de l'association Initiative,
- le relais des informations de l'association Initiative.

Article 2 – OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

En présence d'un chargé de mission développement économique sur le territoire adhérent, la structure de développement local a pour mission d'assurer :

- l'accueil et l'accompagnement technique sur son territoire dès porteurs de projets qui l'auront sollicitée, c'est-à-dire :
 - les informer sur le dispositif Initiative Oise Est,
 - les conseiller et les aider au montage de leur projet,
 - les accompagner dans le montage du dossier-créateur pour la présentation au Comité d'Agrément de l'association Initiative,
 - transmettre les informations sur les projets de création d'entreprise à l'association Initiative par le biais des outils (www.jelancemonprojet.com, www.jetrouvemabanque.com, www.previzy.fr) mis en place par celle-ci,
- mobiliser sur son territoire les acteurs économiques pour le parrainage en partenariat avec l'association Initiative Oise Est.
- mobiliser des acteurs locaux pour participer aux Comités d'Agrément et abonder au fonds d'intervention.
- communiquer et informer le territoire sur les services offerts par l'association Initiative.

La structure de développement local tiendra systématiquement informée l'association Initiative des contacts établis avec les porteurs de projets, et de l'avancement des dossiers en cours.

Article 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS

La structure de développement local s'engage à assurer les missions décrites dans l'article 2 de la présente convention.

Le directeur de l'association Initiative assurera le suivi des dossiers et la coordination avec les organismes d'appui à la création d'entreprise.

Article 4 – MODALITES FINANCIERES

- Au titre de l'année 2024, la structure de développement local versera à l'association Initiative une subvention de 19 555,00 €.

En cas d'absence prolongée (au-delà de 1 mois) du Chargé de Mission Développement Economique, l'association Initiative pourra assurer, sous réserve de la disponibilité de moyens humains, les missions définies dans l'article 2 pour la structure de développement local. De ce fait, la subvention de l'association Initiative sera majorée de 1 500,00 € par mois de remplacement.

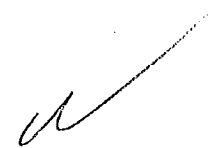
Article 5 – REEDITION DE COMPTES, PRESENTATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

L'association Initiative, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra :

- communiquer à la structure de développement local au plus tard à l'Assemblée Générale annuelle l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que son rapport d'activité.
- d'une manière générale, s'engager à justifier à tout moment sur demande de la structure de développement local de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.
- s'engager à tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations proposé par le Conseil National de la vie associative.

Article 6 – DUREE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024.
Une nouvelle convention sera établie à compter du 1^{er} janvier 2025.

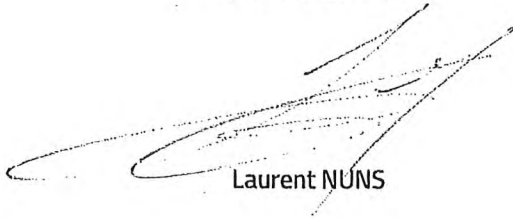


Article 7 – RESILIATION, MODIFICATION

Si l'une ou l'autre des parties voulait mettre fin à cette convention, elle devrait avertir l'autre partie par lettre recommandée 3 mois avant l'expiration de la convention.

Fait à Compiègne, en deux exemplaires,
Le 2024.

Le Président de l'Association
Initiative Oise Est



Laurent NUNS

Le Président de la
Communauté de Communes des
Deux Vallées



Patrice CARVALHO

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20240318-18mars2024_19-DE
Reçu le 19/03/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 22

* VOTANTS : 30

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHANGAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :

**Signature d'une convention
financière entre la CC2V et
l'Agence d'Urbanisme Oise
les Vallées dans le cadre du
programme partenarial
2024**

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars024_20-DE
Reçu le 19/03/2024

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024**

OBJET : Signature d'une convention financière entre la CC2V et l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées dans le cadre du programme partenarial 2024

2024-03-20

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Vallées conventionne avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées depuis plusieurs années afin de profiter d'un accompagnement portant sur la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion de projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social.

Pour l'année 2024, il est proposé de reconduire cette convention portant notamment sur :

- La territorialisation de la planification écologique à 2040
- Un schéma des mobilités et maillage des espaces et itinéraires publics
- La révision du PPRI
- La préfiguration d'un schéma de stratégie fluviale
- La mise à jour de l'inventaire des ZAE et de l'observatoire des friches

Il est à noter que la participation financière de la CC2V s'élève à 23 000.00€ selon les modalités suivantes : 50% à la signature de la convention et 50% au 1^{er} décembre 2024.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées dans le cadre du programme partenarial 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.



**Convention financière 2024
entre la Communauté de Communes des Deux Vallées
et l'Agence d'Urbanisme et de Développement Oise-les-Vallées**

Entre :

La Communauté de Communes des Deux Vallées
B.P. 90063
60677 THOUROTTE
représentée par son Président M. Patrice CARVALHO

d'une part,

et

l'Agence d'Urbanisme et de développement Oise-les-Vallées, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et l'article 48 de la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article 1^{er} de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dont le siège est situé Abbaye du Moncel à 60700 Pontpoint, représentée par son Président, M. Philippe MARINI et désignée sous le terme "l'Agence d'Urbanisme".

d'autre part,

ci-après désignés conjointement par "les Parties".

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les structures intercommunales et organismes suivants : la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes des Deux Vallées, la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le traitement des déchets, le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise, l'Association du Pays Compiégnois, le Syndicat du Parc Alata, le Parc Régional Naturel Oise Pays-de-France, la Région des Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Oise et l'Etat, l'Etablissement Public Foncier des Territoires Oise et Aisne, ainsi que les communes de Fleurines, de Senlis, Noyon et Pont-Sainte-Maxence, sont adhérents de l'Agence d'Urbanisme «Oise-les-Vallées » constituée sous forme d'association Loi 1901. Partenaires privilégiés du Ministère de la Cohésion des Territoires en tant qu'outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme jouent un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre des politiques d'habitat, d'urbanisme et de transition écologique, ainsi que dans le nouveau cadre législatif de l'action territoriale mis en place, de par la nature même de leurs missions définies dans la loi ALUR :

- suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres, dans l'esprit des articles L. 110 et L.132-6 du Code l'Urbanisme modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR) qui disposent notamment que « *le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences (...) Les collectivités publiques harmonisent dans le respect réciproque de leur autonomie leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace* » et « *Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public.* »

Par l'intermédiaire du protocole Etat signé le 2 décembre 2020, de la convention ANCT signée le 7 octobre 2020 avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), l'Etat confirme son soutien à celles-ci pour une durée de 7 ans. Dans la continuité de ce choix, l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et ses principaux partenaires s'engagent à leur tour sur un programme partenarial d'activités rappelant les grandes missions de l'agence (annexe 1), en cohérence avec la feuille de route 2021-2027 et ses 3 grands axes (annexe 2), défini chaque année par le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme et pour lequel il sollicite des différents membres, le versement de subventions permettant la réalisation, ensemble, de ce programme.

Les agences sont « euro-compatibles » en tant que Services non économiques d'intérêt général (SNIEG) situés hors champ de la concurrence et de la réglementation des aides d'Etat. Les actions proposées par l'agence et inscrites dans son programme partenarial constituent des missions de service public. Les contrats passés avec des partenaires commanditaires, membres de l'Agence seront considérés comme du « In house » ou « prestations intégrées » telles que définies par l'article 12 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics dans la limite de 30% du total du chiffre d'affaires annuel de l'Agence.

C'est dans ces conditions qu'il convient que les règles présidant à l'allocation de la subvention à l'Agence d'Urbanisme Oise-les-Vallées par la Communauté de Communes des Deux Vallées soient précisées.

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le montant et les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de la Communauté de Communes des Deux Vallées, membre de l'association, pour la réalisation du programme partenarial d'activités 2024 tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence en date du 8 décembre 2023 et annexé à la présente convention.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle pourra être renouvelée d'un commun accord entre les Parties.

Article 3 – Montant de subvention

Il est rappelé que les charges de l'Agence d'Urbanisme sont assumées par les membres de l'association grâce aux subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme partenarial d'activités, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours de la Communauté de Communes des Deux Vallées, ainsi que les subventions des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence d'Urbanisme conformément au budget prévisionnel (ci-joint en annexe 3) adopté lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2023.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution du programme partenarial d'activités 2024, la Communauté de Communes des Deux Vallées versera à l'Agence d'Urbanisme une subvention d'un montant de 23.000 € net de taxes selon le calendrier suivant :

- 50% à la signature de la convention
- 50% au 1^{er} décembre 2024.

Article 4 – Domiciliation des paiements

La Communauté de Communes des Deux Vallées se libérera des sommes dues par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Agence d'Urbanisme de Oise-les-Vallées auprès de la CAISSE D'EPARGNE DES HAUTS-DE-FRANCE, compte n° 08104028684 clé RICE 17 code guichet : 00011 code banque : 16275

Article 5 – Obligations de l'agence d'urbanisme

L'Agence d'Urbanisme s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial,
- fournir un compte rendu annuel d'exécution signé du président dans un délai d'un mois après l'assemblée générale et au plus tard 6 mois après la clôture comptable de chaque exercice,
- fournir un compte rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais,
- faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics et à répondre à toute demande d'information.
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,
- faire procéder dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un (ou plusieurs) commissaires aux comptes.

Article 6 – Propriété des études

L'Agence d'Urbanisme assure la diffusion des études et documents qu'elle réalise conformément aux instructions des organismes qui ont participé à son financement.

Pour toutes les études comprises dans le champ du programme, l'Agence d'Urbanisme en demeure propriétaire et veille à en assurer le libre accès à ses membres.

Article 7 – résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Creil, le

Pour l'Agence d'Urbanisme Oise-les-Vallées

Pour la Communauté de Communes des Deux
Vallées

Le Président
Philippe MARINI

Le Président
Patrice CARVALHO



Programme de travail 2024 de l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées

approuvé
par le Conseil d'administration
du 8 décembre 2023



EN GUISE D'INTRODUCTION

Troisième année de la feuille de route 2021-2027, la préparation du programme partenarial est inscrite dans le cadre de l'**audit de l'Agence en cours** et commandité par le Pôle Métropolitain de l'Oise (PMO) réunissant 3 agglomérations (ARC, ACSO et CAB). Le diagnostic a été présenté au comité de pilotage en juin 2023 et des propositions d'évolution des missions de l'Agence sont en préparation.

2024 marquera le début de la **deuxième partie des mandats municipaux** et le renouvellement du Parlement européen, qui interféreront sur de nombreuses politiques d'aménagement, tandis que la réalisation du Canal Seine-Nord Europe sera poursuivi, que les Jeux Olympiques seront accueillis par Paris et la France et que les travaux de la liaison ferroviaire Picardie Roissy devraient être amorcés.

Ce programme partenarial répond à l'**article L132-6 du code de l'urbanisme** dont le dernier complément a été apporté par la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Ce programme partenarial répond aussi au contexte de la **territorialisation de la planification écologique** et de l'installation du Comité des Parties (COP) qui va nécessairement impliquer la plupart des partenaires de l'Agence d'urbanisme (Etat, collectivités locales, ingénierie locale...). Compte tenu du rôle de l'Agence au travers de ses précédents programmes partenariaux, la **remontée des actions** déjà engagées par les partenaires de Oise-les-Vallées en matière de planification écologique sera facilitée.

Le législateur a eu une nouvelle fois une suractivité législative et réglementaire dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, en particulier dans les **procédures de planification stratégique** qui doivent être modifiées ou révisées à plus ou moins brève échéance (actuellement SRADDET au plus tard en novembre 2024, SCoT en février 2027 et PLUi/PLU en février 2028).

Après des réflexions de prospective (projections socio-démographiques à l'horizon 2040 voire 2070), d'inventaires des friches et zones d'activités à l'échelle de chacun des EPCI, d'identification des copropriétés fragiles, l'année 2024 sera consacrée à **des études pré-opérationnelles** dans un certain nombre de secteurs, ce qui permettra aux partenaires de passer plus rapidement aux phases opérationnelles des projets et à la maîtrise d'œuvre des opérations.

L'urbanisme change et **l'Agence d'urbanisme s'adapte et fait évoluer ses méthodes**. Depuis 50 ans, la ville et les territoires ont été artificialisés plutôt sous forme d'opérations d'ensemble (lotissements, ZAC...), à partir de maintenant et d'ici moins de 30 ans, il faut les désartificialiser, arrêter de gaspiller les ressources (eau, sols, sous-sols...) et permettre la renaturation de certains espaces, l'accélération de la troisième révolution industrielle alliant l'énergie et le numérique dans tous les secteurs de l'aménagement et de l'économie. Ces changements de méthode concernent en particulier **l'occupation du sol et la stratégie foncière** à développer à toutes les échelles : régionale avec les sites pouvant accueillir des industries, comme locale avec des sites pouvant accueillir la nature et la biodiversité. C'est un impératif indispensable à tous pour **assurer la survie de l'espèce humaine** à s'adapter aux changements climatiques.

Des nouveaux adhérents ou le retour d'anciens sont envisagés comme leur participation au programme partenarial (Département 60, UTC, PNR Oise-Pays de France...).

axe 1 soit 600 jours

Aller vers l'adaptation au changement climatique et à la neutralité carbone
pour renforcer l'attractivité des vallées de l'Oise

Territorialisation de la planification écologique à 2040

L'objectif est de faire remonter dès le premier semestre les actions des collectivités en cours ou en projet permettant de répondre aux enjeux de décarbonation et de changements climatiques afin d'élaborer un diagnostic partagé.

Pour ce faire, une Conférence des Parties (COP) est installée depuis le 6 décembre 2023 et donnera lieu à des actions qui figureront dans la prochaine génération des Contrats de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE).

L'Agence accompagnera ses partenaires et participera à la COP comme au Comité régional de la biodiversité ainsi qu'au groupe de travail national réunissant la FNAU et les services de la Première ministre portant la territorialisation.

80 jours | pilote : PP

mission 1 : planification et stratégie territoriale

Révision du SCoT « 2.0 » du SMBCVB (Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise)

Les orientations du PAS du SCoT ayant été débattues et ce dernier devant être compatible avec le SRADDET, la rédaction du DOO comme des justifications et la synthèse du diagnostic coordonnant toutes les études déjà réalisées sera poursuivi. Cependant, compte tenu de la conjoncture législative, l'arrêt SCoT au sens juridique du terme est attendue d'ici la fin de l'année 2024

100 jours | pilote : PP

mission 1 : planification et stratégie territoriale

Suivi des politiques d'habitat (PLH et autres...)

Certains EPCI ayant approuvé des Programmes Locaux de l'Habitat, l'Agence continuera de les suivre et approfondira certains thèmes comme l'habitat/hébergement des personnes âgées, la fragilité des copropriétés (ARC et ACSO) ou encore le logement abordable à tous.

Des contributions/expertises seront réalisées à la demande, en particulier dans le cadre de la révision du Plan Départemental de l'Habitat qui assure la cohérence des Politiques Locales de l'Habitat à l'échelle départementale.

200 jours | pilote : AGF

mission 1 & 2 : planification et stratégie territoriale & observation et évaluation des politiques publiques

Schéma des mobilités et maillage des espaces et itinéraires publics

Dans le cadre du projet Gare Cœur d'agglomération (ACSO) et des plans/schémas vélo (CD60, CC2V), l'Agence accompagnera les collectivités pour traiter les aménagements opérationnels correspondant aux itinéraires majeurs locaux, régionaux et nationaux.

De même l'Agence participera aux Plans d'Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS) et aux Contrats Opérationnels de la Mobilité (COM) du bassin Est de l'Oise.

40 jours | pilote : BDS

mission 1 : planification et stratégie territoriale

Modification du PLUih de l'ARC

Plusieurs points seront abordés dont les règles de stationnement et l'intégration du schéma des eaux pluviales dans le règlement, ainsi que le suivi des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

100 jours | pilotes : IF

mission 2 & 3 : observation et évaluation des politiques publiques & projets urbains et paysagers

SCoT à plusieurs EPCI

Certains SCoT étant caducs, d'autres en révision pas très avancée et certains territoires pouvant être sans SCoT, l'Agence fera des propositions de périmètres en développant les avantages/inconvénients d'un SCoT à plusieurs EPCI et/ou en étudiant les possibilités d'initier une démarche InterSCoT si ces documents de planification devaient rester à l'échelle d'un seul EPCI.

C'est en particulier le SCoT de la CCPE qui sera étudié en priorité en fonction de l'avancement du PLUih, du PCAET et du SRADDET, en particulier avec les SCoT alentours.

80 jours | pilote : PP

mission 1 : planification et stratégie territoriale

axe 2 soit 430 jours

Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité

Pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise

SRADDET Hauts-de-France

En partenariat avec Géo2France, l'Agence exploitera l'Occupation du Sol en Deux Dimensions (OCS2D) à l'échelle départementale et intercommunale, en fonction des définitions apportées par les décrets du 27 novembre 2023 portant sur l'évaluation et le suivi de l'artificialisation des sols.

Un suivi de la politique des Aides aux Communes et aux Territoires (ACTe) sera aussi assuré, comme la participation aux Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA), au comité régional de la biodiversité...

La modification du SRADDET devant être mis à disposition des personnes publiques associées à partir de février 2024, l'Agence en aura une lecture approfondie afin d'estimer la compatibilité des SCoT et PLUi en cours d'élaboration ou de révision.

80 jours | pilote : PC

mission 1 : planification et stratégie territoriale

Projets urbains – cartographie, Action Cœur de Ville (ACV2), Petites Villes de Demain (PVD)

Actualisation de la cartographie des recycleries/déchetteries en vue d'une économie circulaire pour aller vers la neutralité carbone.

Actualisation de la carte des projets urbains du bassin creillois et participation aux évaluations des dispositifs ACV2 et PVD (Creil, Senlis, Noyon...) selon la demande et l'actualité, dont la mise en œuvre des Opérations de Renouvellement Territorial (ORT).

Participation à la démarche REV3 en lien avec la loi Industrie verte : identification des sites les plus opportuns en partenariat avec URBA8 (le réseau des 8 agences d'urbanisme des Hauts-de-France)

100 jours | pilote : PC/COS

mission 2 & 3 : observation et évaluation des politiques publiques & projets urbains et paysagers

Révision des PPRI (selon décret du 5 juillet 2019) et sensibilisation aux risques d'inondation

Participation à la révision des PPRI des vallées de l'Oise en particulier aux travaux de rédaction et de relecture du règlement sur l'intégration du volet résilience aux inondations.

Poursuite de la participation aux groupes nationaux du Ministère, du CEPRI en tant qu'expert sur le risque d'inondation.

Poursuite des ateliers de sensibilisation auprès des scolaires et des personnes âgées dans les communes concernées par les risques d'inondation (Creil, Longueuil-Annel, Le Plessis-Brion, Thourotte, Montmacq...).

Appui aux réflexions concernant le quartier-gare résilient de Verberie menées par l'agence d'Eric Daniel-Lacombe.

50 jours | pilote : IF

mission 1 : planification et stratégie territoriale

Renaturation par la détermination des îlots de chaleur/fraicheur à partir de la méthode des Zones Locales Climatiques (LCZ)

Identification des îlots de chaleur à partir de la cartographie des Local Climate Zone (LCZ) et formulation de recommandations sur des zones pouvant faire l'objet de renaturation et de désimperméabilisation (accompagnement de la transformation des espaces publics en ville (Creil, Noyon...))

200 jours | pilote : X embauche supplémentaire

mission 3 : projets urbains et paysagers

axe 3, soit 450 jours

Faire un monde vivable et la troisième révolution industrielle

Pour renforcer la qualité de vie dans les vallées de l'Oise

Préfiguration d'un schéma de stratégie fluviale de l'axe Nord en lien avec l'axe Seine

Participation à la mise en œuvre d'une stratégie prenant en compte la Directive Régionale d'Aménagement Canal Seine-Nord Europe

Détermination de l'offre et de la demande potentielle de fret fluvial afin de favoriser le report modal et de valoriser des plateformes existantes et futures, tout en intégrant les réflexions sur la charte Poids lourds développée par le CD60

50 jours | pilote : BDS

mission 3 : projets urbains et paysagers

Inventaire des ZAE

Poursuite de l'inventaire avec l'identification des terrains non occupés.

Propositions d'aménagements en vue d'une potentielle densification dans les zones où la vacance est la plus importante (travaux menés sur plus ou moins deux ZAE par EPCI)

200 jours | pilote : IF

mission 2 & 3 : observation et évaluation des politiques publiques & projets urbains et paysagers

Observatoire des friches

Actualisation des atlas des friches d'activités déjà réalisés en fonction du décret définissant une friche et la mutabilité potentielle. 3 types de friches seront étudiés : les friches pouvant être utilisées dans le cadre d'un projet urbain, celles plutôt destinées à retrouver de l'activité économique et enfin celles qui devraient l'objet de renaturation.

Propositions d'orientations d'aménagement pré-opérationnelles (2 sites par EPCI)

Réalisation d'un atlas des friches d'activités à l'échelle du PNR Oise-Pays de France (70 communes)

Réflexion autour d'une méthode commune et partagée de valorisation des friches au sein du réseau URBA8.

200 jours | pilote : COS

mission 2 & 3 : observation et évaluation des politiques publiques & projets urbains et paysagers

Des expertises et de la communication

250 jours dont 150 jours pour webSIGoval

webSIGoval, l'observatoire interactif des vallées de l'Oise

Actualisation des applications déjà en ligne dont l'application Chiffres clés socio-démographiques qui sera étendue au territoire du PNR Oise-Pays de France ; observatoire des friches, logements vacants...

Développement de nouvelles applications (effectifs scolaires, mutations...)

Exploration des données DPE, suivi de l'occupation des locaux, suivi des loyers

150 jours | pilotes : COS/PC/VM

mission 2 : observation et évaluation des politiques publiques

Participation aux travaux des instances ministérielles ou nationales

Expertise auprès des commissions régionale et nationale des Ecoquartiers

Expertise auprès du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs

Expertise auprès de la Commission Mixte Inondation (CMI)

Expertise auprès du Comité régional de la biodiversité en tant que représentant du réseau URBA8

Réseaux des agences d'urbanisme

Participation aux clubs de la FNAU, à la 45^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme à Saint-Omer du 9 au 11 octobre 24.

Contribution aux publications de la FNAU, en particulier Traits d'agences, Points et dossiers FNAU

Contribution aux travaux communs du réseau URBA8 (8 agences d'urbanisme des Hauts-de-France) dont les Cahiers d'URBA8, les groupes de travail Communication, Foncier, Nouvelles données.

Réseaux régionaux

Géo2France

Participation aux comités techniques dont occupation du sol OCS2D

PIVER (Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans les Hauts-de-France)

Contribution aux rencontres et versement des études de Oise-les-Vallées sur la plateforme Piver

Réseaux départementaux

Participation au club foncier de l'Oise avec revue de projets trimestrielles
Participation au Comité Local de Cohésion des Territoires (ANCT), aux agrégats thématiques territorialisés (ATT) de l'UTC
Animation du réseau des géomaticiens des vallées de l'Oise avec l'organisation d'un séminaire sur l'exploitation de l'OCS2D

Réseaux locaux

Participation au comité directeur tourisme de ACSO (membre suppléant)

Communication & Suites des démarches entreprises pour le devenir de l'Agence

Sujets définis en fonction de l'actualité : info'**Vallées** sur la loi Industrie Verte ; obser'**Vallées** sur l'habitat et l'hébergement des personnes âgées
Suite de l'audit
Communication sur les réseaux sociaux

Contrats potentiels

80 jours

Recherche de participation à un programme européen

L'expertise de l'Agence dans le domaine de l'eau ou la situation du territoire à proximité de la Région capitale peuvent permettre de participer à un nouveau programme européen. Ce dernier nécessite de trouver un thème ou un projet innovant mais reproductible et des partenaires publics & privés (Interreg Europe, European Urban Initiative, Life, FEADER...)

pour l'EPFLo ?

Diagnostic foncier des friches et/ou des zones d'activités économiques à intensifier hors adhérents OLV

pour l'Ademe

SIG de la neutralité carbone ?

pour ANCT

Animation du réseau petites villes de demain de l'Oise ?
Diagnostic et enjeux de PVD de l'Oise ?

pour CCI 60 ?

Mise en place d'une toile énergétique à l'échelle du département de l'Oise

pour l'UMO ?

Mise en place d'éléments pédagogiques pour communiquer sur le SRADDET

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2024

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
19 mars 2024 (Voie
électronique)
Publication le 19 mars 2024
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 22
- * VOTANTS : 30

Objet :
**Demande de subvention
au SMTCO**

Accusé de réception en
préfecture 060-246000772-
20240318-18mars24_21-DE
Reçu le 19/03/2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAUT). MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES : Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024**

OBJET : Demande de subvention au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)

2024-03-21

Vu la création du syndicat en décembre 2006 qui regroupe l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité présentes sur le territoire du Département de l'Oise

Vu la délibération du 7 juillet 2021 portant adhésion de la CC2V au SMTCO

Considérant les principales missions du syndicat:

- coordination des services de transports dans un but d'intermodalité,
- mise en place d'un système d'information multimodale complété d'une centrale de réservation pour les services de transports à la demande et d'une centrale de covoiturage,
- favoriser la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports unifiés,
- soutenir le développement de l'offre de transport public.

Monsieur le Président,

PROPOSE dans le cadre de « *Mai à vélo* » et de la semaine de la mobilité qui aura lieu en septembre, d'organiser des manifestations pour inciter les habitants à utiliser le vélo ou les transports en commun pour leurs déplacements du quotidien.

PROPOSE l'organisation d'une balade à vélo le dimanche 5 mai afin de faire découvrir une partie des liaisons cyclables du schéma directeur vélo et obtenir des avis d'utilisateurs du vélo.

PROPOSE une manifestation en septembre pour la semaine de la mobilité pour faire connaître les transports existants sur le territoire (car du Conseil Régional, trains...) et les services proposés par Oise Mobilité.

PRECISE que cette manifestation sera également l'occasion de recueillir les besoins des habitants en termes de mobilité.

SOLLICITE une aide financière du SMTCO pour l'organisation de ces deux manifestations.

EXPLIQUE que la participation financière du SMTCO est de 50% du coût HT des dépenses avec une dépense subventionnable plafonnée à 5 000 € HT.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

SOLLICITE une aide financière du SMTCO à hauteur de 50% du coût HT des dépenses pour l'organisation de ces deux manifestations

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed name "P. CARVALHO." and extending to the right.